



# Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre

Reconnue d'Utilité Publique par Ordonnance n° 45.1181 du 14 Mai 1945

YD/AMK 89/17

## Déclaration de l'UFAC à propos de la Situation Internationale

### L'Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre :

1. **EXPRIME** son inquiétude devant la dégradation de la situation internationale, la persistance des conflits au Moyen-Orient, en Ukraine et en d'autres parties du monde, le terrorisme international en particulier de Daech, le climat de méfiance, d'insécurité et de peur qui en résulte et qui conduit des pays, notamment en Europe, à se replier sur eux-mêmes et à se fermer.
2. **CONSTATE** et déplore le mépris avec lequel des dirigeants se comportent envers les engagements internationaux qu'ils ont librement souscrits et qu'ils violent, sans se préoccuper des conséquences de leurs actes et de l'effet contaminant que ceux-ci peuvent entraîner.
3. **EXPRIME** à cet égard, sa profonde indignation devant l'attitude triomphante et éhontée de BACHAR el-ASSAD, alors qu'il est responsable de la déchirure de son pays et de la destruction de son peuple, avec des massacres et des tortures, avec plus de 400 000 morts, des millions de réfugiés, des effets collatéraux et des troubles que ce flux de réfugiés provoque notamment au sein de l'Union Européenne.
4. **ESPERE** que les négociations qui ont débuté dans la région pourront aboutir, enfin, à une paix juste et durable et que la Cour Pénale Internationale sera saisie des suites judiciaires à donner aux crimes de guerre et aux crimes contre l'Humanité commis dans ce conflit.
5. **PARTAGE** la perplexité manifestée dans le monde face à la désinvolture du Président Donald TRUMP dès les premiers jours de son mandat, en ce qui concerne la dénonciation des traités, l'annulation des décisions prises par son prédécesseur et le manque de respect des usages diplomatiques dans les relations internationales, l'interdiction d'accès aux Etats-Unis de certains pays à ressortissants musulmans qu'il a promulguée, la légèreté avec laquelle il a évoqué l'éventualité du recours à la guerre "si cela s'avérait nécessaire". Ses propos méprisants à l'égard de l'Union Européenne sont inquiétants. Cette attitude soulève d'ailleurs, d'ores et déjà, une vive opposition au sein même des Etats-Unis, dans les institutions judiciaires comme dans la population.
6. **CONSTATE** que le ton ainsi donné renforce l'audience des mouvements d'extrême droite dans leurs actions et leurs cultures en faveur des sentiments de nationalisme xénophobe, de racisme et de haine d'autrui, qui face aux changements entraînés par la mondialisation et la révolution numérique, mettent le "vivre ensemble" en danger.
7. **CONSTATE** aussi, avec inquiétude, que la situation internationale actuelle a des similitudes avec celle décrite par les historiens, qui a précédé et conduit à la Première Guerre mondiale : la recherche de la puissance, un chauvinisme belliciste, une apologie du recours à la force au détriment du Droit.

.../...

8. **SOULIGNE**, face à ces dangers, l'importance des principes et des dispositions de la Charte des Nations Unies. Elle constate que dans les discussions stratégiques, dans les médias ou celles qui concernent les programmes politiques, il n'est guère fait mention des Nations Unies et à leur capacité de contribuer de manière déterminante à la prévention et à la solution des conflits.
9. **RAPPELLE** que la responsabilité de la situation des Nations Unies incombe aux Etats membres qui se sont tous engagés solennellement à respecter les principes et les dispositions de la Charte.
10. **REAFFIRME** que des solutions justes et durables aux conflits et aux problèmes internationaux peuvent et devraient être trouvées dans le cadre des institutions des Nations Unies et que tous les efforts doivent être poursuivis à cet effet, en particulier auprès des populations pour créer et renforcer la volonté politique nécessaire.
11. **SE FELICITE** de la détermination qu'Antonio GUTIERRES, le nouveau Secrétaire Général des Nations Unies a exprimée, de poursuivre et de multiplier les initiatives à cet effet.
12. **CONSIDERE** que la France, en tant que membre permanent du Conseil de Sécurité des Nations Unies, a des responsabilités et un rôle particulier à cet égard : ***l'UFAC demande aux candidats à la Présidence de la République de prendre l'engagement d'œuvrer dans ce sens.***
13. **RAPPELLE** que dans son préambule, la Charte des Nations Unies a confié aux peuples la responsabilité de veiller, par des actions appropriées, au respect de celle-ci.

Paris, le 1er mars 2017